

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Cessions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 0060463

95567  Optique  Autres

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent (e)	
Matricule : 773	Société : RAT
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)
Nom & Prénom : AZERI MOHAMED	
Date de naissance : 1947	
Adresse : 44 Rue 18 jamilas ED CASA	
Tél. : 0661628262	Total des frais engagés : 3155,10 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. A. TAHRI JOUTOU  
NEURO - PSYCHIATRE  
124, Bd. Rahai El Meskini  
Casablanca  
Tél. : 31.98.15/31.87.02 CASA

Date de consultation : 10 DEC 2021

Nom et prénom du malade : AZERI AMINA NEE HEDIDANI Age: 71

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection Alzheimer

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 11 DECEMBRE 2021

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
8 DEU 2021	C3 N/Sy		400,00	JR. A. TAHI JOUBA NEURO - PSYCHIATRE 124 - Bd. Rahal El Mekki 31.98.15/31.87.02 - CDA

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
G. Pharmacie BENMOUSSA 26, Av. Cdt. Driss El Harrach 0522 37 38 67 - CASABLANCA	8/12/21	8755,00 DH

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.  
**Important :**  
 Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553		
	B			MONTANTS DES SOINS
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS

Docteur A. TAHRI - JOUTEI

LAUREAT DE LA FACULTE DE  
MEDECINE  
DE BORDEAUX

SPECIALISTE  
DES MALADIES DU SYSTEME NERVEUX  
NEURO-Psychiatre

ELECTRO - ENCEPHALOGRAPHIE

SUR RENDEZ-VOUS

ICE : 001626736000019

INP : 091132480

Casablanca, le

8 DEC 2021

الدكتور الطاهري جوطى عبد الرفيع

خريج بامتياز بكلية الطب

بوردو

اختصاصي في أمراض الرأس وامراض

النفسية والعقلية والأعصاب

التخطيط الكهربائي للرأس

زيارة بالموعد

A2EM

Amiaa

2640,00

- Solium 400



Traitement à suivre régulièrement  
et à renouveler selon les besoins  
pendant une période de 90+/-

58,00x5

1/2 8/12/21  
2/2 2640,00

1/2 - 1/2 -

66,50  
- Mitrinet



13,30x5

08/12/21  
2/2 2640,00

218,60  
- Vojinson et



16,20x3

8/12/21  
2/2 2640,00

2755,10

Dr. A. TAHRI JOUTEI  
NEURO PSYCHIATRE  
124, Bd. Rahal El Meskini  
Tél. : 31.88.15 / 31.87.87 - CASA

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
SOLIAN 400mg, cp séc B 30  
P.P.V : 528,00 DH



6 118001 081790

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
SOLIAN 400mg, cp séc B 30  
P.P.V : 528,00 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
SOLIAN 400mg, cp séc B 30  
P.P.V : 528,00 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
SOLIAN 400mg, cp séc B 30  
P.P.V : 528,00 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
SOLIAN 400mg, cp séc B 30  
P.P.V : 528,00 DH



ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V :13DH30  
LOT :21E006  
PER.03 2024



6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V :13DH30  
LOT :21E006  
PER.03 2024



6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V :13DH30  
LOT :21E006  
PER.03 2024



6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V :13DH30  
LOT :21E006  
PER.03 2024



6 118000 060314

ARTANE 5MG  
CP B20  
P.P.V :13DH30  
LOT :21E005  
PER.01 2024



6 118000 060314

NOZINAN 25 MG  
CP PEL SEC B20  
P.P.V :16DH20  
LOT :21E001  
PER.02 2026



6 118000 060475

NOZINAN 25 MG  
CP PEL SEC B20  
P.P.V :16DH20  
LOT :21E001  
PER.02 2026



6 118000 060475

NOZINAN 25 MG  
CP PEL SEC B20  
P.P.V :16DH20  
LOT :21E002  
PER.03 2026



6 118000 060475